

QUESTIONNAIRE PRÉINSPECTION

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Consultant / service de diagnostic / pharmaceutique

La surveillance générale de l'exercice vise à accompagner les médecins vétérinaires dans l'amélioration de leur pratique en favorisant l'établissement d'un lien de confiance avec l'Ordre. Votre rencontre avec l'inspecteur-conseil constituera une opportunité de discuter des défis vécus dans votre pratique ainsi que d'échanger sur des pistes de solutions possibles.

L'Ordre vous remercie de participer activement au processus d'inspection professionnelle et à la bonne réalisation de son mandat de protection du public. En reconnaissance de votre collaboration, deux (2) heures de formation continue pourront être déclarées à votre portfolio de formation continue en ligne.

Afin de préparer et d'optimiser cette rencontre, nous vous remercions de remplir le formulaire suivant et de nous le retourner selon les instructions que vous retrouverez dans l'avis d'inspection.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identification				
Nom :		Prénom :		N ^o permis :
Nom de l'établissement :				

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour vous demander de vérifier les informations figurant dans votre dossier professionnel en ligne.

- J'ai vérifié que les informations générales de mon profil et de mon portfolio de formation continue figurant dans mon dossier (accessible dans la [Zone membre du site Web de l'Ordre](#), sur le portail *Mon dossier*) sont exactes ou, le cas échéant, avoir apporté les changements nécessaires.

Dans le but de nous assurer du respect du *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires*, nous aimerions savoir :

- Où est affiché votre permis d'exercice?

- Êtes-vous en mesure de donner accès au *Code de déontologie des médecins vétérinaires*, à l'adresse de l'Ordre ainsi qu'au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, à toute personne qui en fait la demande ? Oui Non

PRÉOCCUPATIONS / SUJETS DE DISCUSSION

Afin de rendre la rencontre la plus enrichissante possible, nous vous invitons à nous faire part de certains sujets ou de préoccupations dont vous aimeriez discuter avec l'inspecteur-conseil :

Si vous envisagez d'entreprendre de nouveaux projets, par exemple, l'acquisition de nouvelles connaissances, l'offre d'un nouveau service, ou tout autre projet en lien avec la profession, l'inspecteur-conseil peut parfois être une source de renseignements utiles. Si vous désirez obtenir des outils / ressources / conseils, nous vous invitons à décrire brièvement vos projets.

PROFIL DE VOTRE PRATIQUE

L'implication des médecins vétérinaires à titre de consultants / service diagnostic ou pharmaceutique couvre plusieurs types de pratique. Par exemple, certains consultants sont appelés à poser des actes vétérinaires alors que d'autres se concentrent sur l'offre de services-conseils. Afin de mieux connaître votre pratique, nous aimerions obtenir plus de précision sur le type de travail que vous effectuez et que vous nous décriviez brièvement vos activités :

Avec quelles espèces travaillez-vous régulièrement?

TENUE DE DOSSIERS

Où conservez-vous les dossiers, livres, registres et autres documents utilisés dans le cadre de vos services professionnels?

La consultation de vos dossiers par l'inspecteur-conseil favorise sa bonne compréhension de votre démarche scientifique et améliore la pertinence et la qualité des échanges et des conseils donnés.

En prévision de votre rencontre, nous vous demandons de préparer 6 dossiers / rapports variés et récents décrivant des interventions représentatives de votre pratique.

Notes importantes :

Vous n'avez pas à fournir le dossier complet de l'animal ou du troupeau, mais plutôt une seule consultation ainsi que les suivis, lorsque pertinent.

Vous n'avez pas à fournir plus de six dossiers / rapports. Si l'inspecteur-conseil a des interrogations supplémentaires, il pourrait, lors de votre rencontre, demander à consulter des dossiers additionnels pour s'assurer de brosser un portrait fidèle de votre pratique.

N'oubliez pas d'inclure les pièces jointes, s'il y a lieu, comme les rapports de laboratoire, les radiographies, les formulaires d'autorisation ou les feuilles d'anesthésie.

Si vous intervenez auprès de plusieurs espèces animales, nous vous invitons à prévoir, dans les six dossiers demandés, une répartition représentative de votre pratique pour chaque espèce.

Les prochaines sections visent à obtenir un aperçu de vos activités professionnelles et à orienter adéquatement vos discussions avec l'inspecteur-conseil.

PHARMACIE

Les médecins vétérinaires ont le privilège de pouvoir prescrire, administrer et vendre les médicaments dont ils ont besoin dans l'exercice de leur profession. La sécurité est un élément important de la gestion d'une pharmacie puisque les risques associés à l'usage des médicaments sont non négligeables. Dans cette optique, nous souhaitons obtenir des informations sur les mesures de sécurité mises en place au sein de l'établissement.

Certains médecins vétérinaires consultants / service de diagnostic / pharmaceutique prescrivent des médicaments et vendent des médicaments, certains en prescrivent sans les vendre alors que d'autres ne réalisent aucune activité liée aux médicaments. Afin de permettre à l'inspecteur-conseil de mieux cibler vos besoins, nous aimerions que vous décriviez en quelques mots votre réalité :

Disposez-vous d'un inventaire de médicaments? Oui Non

Si non, passez à la section suivante.

Disposez-vous de médicaments d'urgence pour animaux facilement accessibles? Oui Non

Si oui, de quels médicaments s'agit-il?

Une charte de dosage y est-elle incluse? Oui Non

Une vérification des dates de péremption est-elle régulièrement effectuée? Oui Non

Quels moyens sont mis en place pour s'assurer que les médicaments et les vaccins sont conservés selon les directives du fabricant (notamment dans l'unité mobile, s'il y a lieu)?

À quel(s) endroit(s) sont conservés les médicaments d'ordonnance ou sous surveillance professionnelle?

En quelques mots, quelle est la procédure de vérification de l'inventaire de la pharmacie, afin d'assurer un roulement et d'éliminer les produits périmés, le cas échéant, incluant dans l'unité mobile?

Comment sont gérées les demandes de renouvellement de prescription (par exemple : validation par un médecin vétérinaire, étiquetage)?

Brièvement, quelle est votre procédure lorsqu'un client vous rapporte un médicament?

Quelles mesures prenez-vous pour assurer la sécurité des substances désignées (drogues contrôlées, stupéfiants, benzodiazépines et autres substances ciblées)?

Comment disposez-vous des substances désignées périmées ou inutilisées?

TESTS DIAGNOSTIQUES

La fiabilité des résultats de tests diagnostiques dépend notamment de l'entretien effectué sur les appareils et le matériel de diagnostic. Nous souhaitons obtenir de plus amples informations à ce sujet, que les tests soient réalisés à l'interne ou confiés à des laboratoires.

Nous aimerions connaître les tests diagnostiques que vous effectuez, que ce soit à l'interne ou en soumettant les échantillons à un laboratoire externe.

Si vous disposez d'appareils diagnostiques, à quelle fréquence leur entretien et la vérification de leur bon fonctionnement sont-ils effectués?

Quelle procédure est mise en place afin de détecter et retirer de l'inventaire les produits périmés (réactifs, solutions colorantes, matériel de prélèvements, etc.)?

EUTHANASIE

L'euthanasie est un acte pouvant avoir un grand impact émotionnel, autant pour les clients que pour l'équipe vétérinaire, et le protocole utilisé peut influencer grandement son déroulement. Un protocole d'euthanasie devrait permettre de minimiser la douleur et le stress des animaux ainsi que favoriser une perte de conscience et une mort rapide de l'animal.

- Si vous devez effectuer des euthanasies dans le cadre de vos fonctions, nous aimerions obtenir une brève description des procédures d'euthanasie que vous privilégiez pour chaque espèce :

DÉLÉGATION D'ACTES

Disposez-vous du soutien de techniciens en santé animale ou autres personnes autorisées pour vous soutenir dans l'exercice de vos fonctions?

Oui Non

Ressentez-vous le besoin d'obtenir davantage d'informations au sujet de la délégation d'actes? Oui Non

DISPONIBILITÉ À LA CLIENTÈLE

Nous sommes conscients de la difficulté actuelle que les médecins vétérinaires éprouvent pour répondre à la demande de services vétérinaires. Bien que la disponibilité à la clientèle (public ou médecins vétérinaires qui vous consultent) soit une responsabilité importante, le bien-être des médecins vétérinaires est une préoccupation majeure pour l'Ordre. L'inspecteur-conseil pourrait être en mesure de vous proposer des pistes de solution. À ce titre, nous aimerions connaître les différentes options que vous offrez à la clientèle.

Offrez-vous un service d'urgence? Toujours Régulièrement À l'occasion Jamais

Nous vous invitons à nous fournir des précisions (ex. : pendant les heures d'ouverture, gardes, téléconsultation, pour vos clients seulement, etc.) :

Lorsque vous êtes dans l'incapacité d'agir, quels sont les moyens que vous avez mis en place pour soutenir et réorienter votre clientèle?

TÉLÉMÉDECINE / TÉLÉEXPERTISE

L'utilisation de la télémédecine et de la téléexpertise a pris de l'ampleur dans les dernières années. Si vous offrez de tels services, ou aimeriez en offrir, l'inspecteur-conseil pourra vous fournir des outils et des recommandations relativement à cette approche.

- Avez-vous recours à la télémédecine ou à la téléexpertise dans votre pratique? Toujours Régulièrement À l'occasion Jamais
- Aimeriez-vous l'intégrer dans votre pratique? Oui Non
- Souhaitez-vous obtenir plus d'informations à ce sujet ? Oui Non

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les outils faisant appel à l'intelligence artificielle se développent rapidement, notamment dans le domaine de la médecine vétérinaire. Si vous utilisez ces outils, l'inspecteur-conseil pourra vous fournir des informations et recommandations en lien avec vos obligations déontologiques.

- Avez-vous recours à l'intelligence artificielle dans votre pratique?
 Toujours Régulièrement À l'occasion Jamais
- Aimeriez-vous intégrer l'intelligence artificielle dans votre pratique? Oui Non
- Souhaitez-vous obtenir plus d'informations à ce sujet ? Oui Non

DÉCHETS BIOMÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES

Dans le cadre de vos fonctions, avez-vous à disposer de déchets biomédicaux ou pharmaceutiques? Oui Non

Si non, veuillez passer à la section suivante.

La saine gestion des déchets biomédicaux et pharmaceutiques contribue à la protection et l'amélioration de la santé publique et de la qualité de l'environnement. Toutefois, la réglementation gouvernementale à cet effet peut s'avérer complexe, notamment sur les aspects suivants :

- Le rapport annuel de destruction de déchets biomédicaux, s'il y a lieu ;
- Les preuves d'expédition des déchets biomédicaux, s'il y a lieu ;
- La séparation des déchets pharmaceutiques et des déchets biomédicaux ;
- Les contenants requis pour la disposition de ces déchets ;
- Le lieu d'entreposage de ces déchets.

Souhaitez-vous obtenir des renseignements / outils / ressources pour vous aider dans cette gestion? Oui Non

Confiez-vous l'élimination des déchets biomédicaux à une compagnie autorisée? Oui Non

Si non, veuillez décrire votre procédure :

Confiez-vous l'élimination des déchets pharmaceutiques à une compagnie autorisée? Oui Non

Si non, veuillez décrire votre procédure :

BIBLIOTHÈQUE

L'exercice de la médecine vétérinaire demande de se tenir à jour sur l'évolution de la science. Il est tout à fait légitime et souhaitable de consulter des ouvrages de référence au besoin. À ce titre, nous souhaitons nous assurer que vous disposez de sources scientifiques récentes, fiables et reconnues.

Veuillez indiquer, pour chacune des catégories suivantes, le volume de référence (titre et année) le plus récent, ou la source d'information numérique que vous utilisez. *Il est possible que certaines sources référence ne soient pas requises dans le cadre de votre pratique. Le cas échéant, nous vous invitons à les remplacer par une référence plus pertinente.*

Si vous utilisez des **ressources numériques**, veuillez indiquer lesquelles :

Référence en pharmacologie
Référence en médecine
Référence en chirurgie
Référence sur la régie
Autre référence pertinente (s'il y a lieu)

Si vous utilisez des **volumes de référence**, veuillez indiquer le titre et la date de publication :

Référence en pharmacologie
Référence en médecine
Référence en chirurgie
Référence sur la régie
Autre référence pertinente (s'il y a lieu)

AIDE-MÉMOIRE EN PRÉPARATION DE LA RENCONTRE

L'inspecteur-conseil aura besoin de consulter les documents suivants, que nous vous prions de rendre disponibles :

- Une copie des six (6) documents mentionnés ci-haut (page 3) ;
- Si applicable, une étiquette sur laquelle figure un exemple d'ordonnance dûment remplie ;
- Si applicable, une page récente du registre d'achat et d'utilisation des substances désignées (drogues contrôlées, stupéfiants, benzodiazépines et autres substances ciblées) pour chaque produit.

Si l'inspection est réalisée sur place, l'inspecteur-conseil consultera les documents sur place. Toutefois, si l'inspection se déroule par visioconférence (téléinspection), nous vous demandons de transmettre les documents à l'avance selon les instructions que vous trouverez dans l'avis d'inspection.

DÉCLARATION

- Je déclare que les renseignements fournis dans ce questionnaire sont exacts et que les dossiers choisis en prévision de l'inspection professionnelle sont représentatifs de ma pratique professionnelle. Cocher cette case fait office de signature.

Médecin vétérinaire (Prénom et nom)

N° de permis

Date